

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/090

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 4 : INFORMATION SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

2. PLAN DE RELANCE RENOUVELLEMENT FORESTIER

ATTRIBUTION DE MARCHÉS :

**LOT N°1 : BROYAGE EN PLEIN DE VÉGÉTATION LIGNEUSE DE FORT
DIAMÈTRE**

LOT N°2 : FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE CLÔTURE GRILLAGÉE

**LOT N°3 : FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PLANTS ET
PROTECTION (TRICO)**

Par délibération en date du 28 juin 2023, le conseil municipal a adopté le programme des travaux ainsi que le plan de financement relatif au plan de relance du renouvellement forestier qui porte sur les parcelles n° 11 et n° 13 de la forêt St Hubert,

Vu la délibération du 16 juin 2020, portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le maire rend compte des marchés signés pour les lots suivants :

Lot n° 1 : Broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre au chenillard

Coût estimatif : 8 289,80 € HT

Entreprise retenue : SARL GREEN CONCEPTS de GANDRANGE

Pour un montant de : 8 244,00 € HT

Lot n° 2 : Fourniture et mise en place d'une clôture grillagée.

Coût estimatif : 20 100,00 € HT

Entreprise retenue : Société Lucien HOCHARD de LONGEVILLE-LES-ST AVOLD

Pour un montant de : 20 770,00 € HT

Lot n° 3 : Fourniture et mise en place de plants et de protections individuelles (TRICO).

Coût estimatif : 14 672,40 € HT

Entreprise retenue : SARL PEPINIÈRES DE QUATRE-CHAMPS DE QUATRE-CHAMPS
(08)

Pour un montant de : 19 258,00 € HT

Par arrêté en date du 30 juin 2023, une subvention d'un montant de 25 595,19 € a été attribuée à la commune de Sarralbe au titre du plan de relance pour le renouvellement forestier.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire,
Sur avis de la Commission d'Administration Générale et des Finances
Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée,
Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 10 juillet 2023,

À l'unanimité des voix,

- prend acte de ces informations données par M. le maire concernant les marchés susvisés qu'il a signés avec les différentes entreprises dans le cadre du « Plan de Relance renouvellement Forestier ».

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

